

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 7 JUILLET 2014
DELIBERATION N°2014-49

OBJET : Plan stratégique de la communauté d'universités et d'établissements.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 20 voix pour, 1 contre et 1 abstention le plan stratégique de la communauté d'universités et d'établissements.

Fait à Tours, le 8 juillet 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT